



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUASTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

39 Conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par les clubs sportifs

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

La Ville souhaite établir des conventions de mise à disposition d'éducateur sportif par certains clubs afin de proposer des activités dans le cadre de l'école municipale sur le temps extra-scolaire, ou pendant les vacances sous forme de stages et autres animations sportives mises en place par la Ville.

Ces actions doivent permettre de favoriser et d'élargir la pratique de l'activité et de l'éducation physique des jeunes.

Les conventions préciseront le cadre avec un maximum d'interventions effectuées par l'éducateur, sur une période donnée. Une prestation sera versée suivant la période donnée, en deux ou en quatre fois, et avec présentation d'un état des heures réalisées par le club et transmis à la Direction des sports de la Ville de Creil pour acceptation.

Le montant de la prestation pour l'EMS sera calculé suivant le tarif horaire de 13,50 € appliqué aux éducateurs sportifs.

Les prestations auprès des scolaires seront facturées sur la base d'un devis service des sports.

Le tableau ci-après, précise ces informations :

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 060-216001743-20251016-39DEL_CM131025-DE

Clubs et associations sportives	Activités	Période	Maximum d'interventions et versements de la prestation
Comité Départemental Handisport Oise	EMS et scolaires	Du 6 janvier 2025 au 6 Juillet 2025	90 heures / en quatre fois
Cercle d'Escrime de Creil	EMS et scolaires	Du 24 septembre 2024 au 10 juin 2026	180 heures / en quatre fois

Il vous est demandé d'approuver les conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par le Comité Départemental Handisport Oise et le Cercle d'Escrime de Creil, et d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Déport des Élus : Monsieur Thierry BROCHOT ne prend pas part au vote du fait de son implication dans l'association Cercle d'escrime de Creil.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les conventions ci-annexées,

Vu l'avis de la commission « Education, Sport et Loisirs » du 26 septembre 2025,

Considérant que la ville souhaite proposer des activités sportives sur le temps extra-scolaire ou pendant les vacances scolaires,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par le Comité Départemental Handisport Oise et le Cercle d'Escrime de Creil.

Article 2 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition d'un éducateur sportif par le Comité Départemental Handisport Oise et le Cercle d'Escrime de Creil, ainsi que tout avenant ou document y afférent.

Article 3 : d'imputer les dépenses afférentes sur le compte prévu à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **16 OCT. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOORY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT